



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180228-CCPL_2018_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018

Publication : 07/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**
Date d'affichage : **21 février 2018**

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Joseffe BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Gisèle BOISSIER
Gilles BOURDIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M^{me} Colette JOURDAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-09 : VŒU POUR LE SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DU CADA A L'APPEL A PROJET DU GOUVERNEMENT POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES DE DEMANDEURS D'ASILE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Monsieur Eric FOËX, Président et Madame Fatima PARRET, Directrice de l'association Emmaüs de Bussières et Pruns, ont présenté le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et la réponse à l'appel à projet lancé par le gouvernement pour augmenter le nombre de places

d'accueil des demandeurs d'asile en France. Dans ce cadre, le CADA proposerait la création de 40 à 60 places pour les demandeurs d'asile, en « accueil diffus » sur le territoire (hors la commune de Bussières et Pruns, siège de l'association).

Monsieur le Président soumet la proposition de vœu au conseil communautaire.

Monsieur Michel MACHEBOEUF ne prend pas part au vote étant membre du conseil d'administration de l'association.

- Considérant que dans un contexte d'augmentation constante du flux de la demande d'asile et afin de soutenir les efforts de tous les acteurs impliqués dans le pilotage et la gestion de l'hébergement des demandeurs d'asile, le Gouvernement a décidé de la création de 2 000 places en CADA en 2018.
- Considérant que la Préfecture du Puy-Dôme a lancé une campagne visant à sélectionner des projets d'ouverture de place de CADA en vue de l'ouverture de 290 places dans la région Auvergne Rhône Alpes entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2018.
- Considérant qu'il semble important de structurer la venue inéluctable de demandeurs d'asile, ce qui permettrait d'éviter les arrivés irréguliers vécues comme subies et pour lesquelles le territoire de Plaine Limagne n'est pas organisé.
- Considérant que le CADA de Bussières et Pruns est candidat à un appel à projets dans ce sens (extension de places pour demandeurs d'asile).
- Considérant que conformément au principe de solidarité territoriale, la Communauté de Communes ne soutiendra cette candidature que si le principe de neutralité financière est respecté pour la commune de Bussières et Pruns.

→ Sur proposition de l'exécutif, le conseil communautaire, à l'unanimité, dans le cadre des appels à projets lancés par le Ministère pour la création de places de CADA, et au-delà pour structurer et organiser l'accueil de personnes vulnérables demandant une protection internationale, soutient la candidature du CADA pour l'ouverture de places supplémentaires pour 2018 à condition que le principe de neutralité financière soit respecté pour la commune de Bussières et Pruns.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 07/03/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

